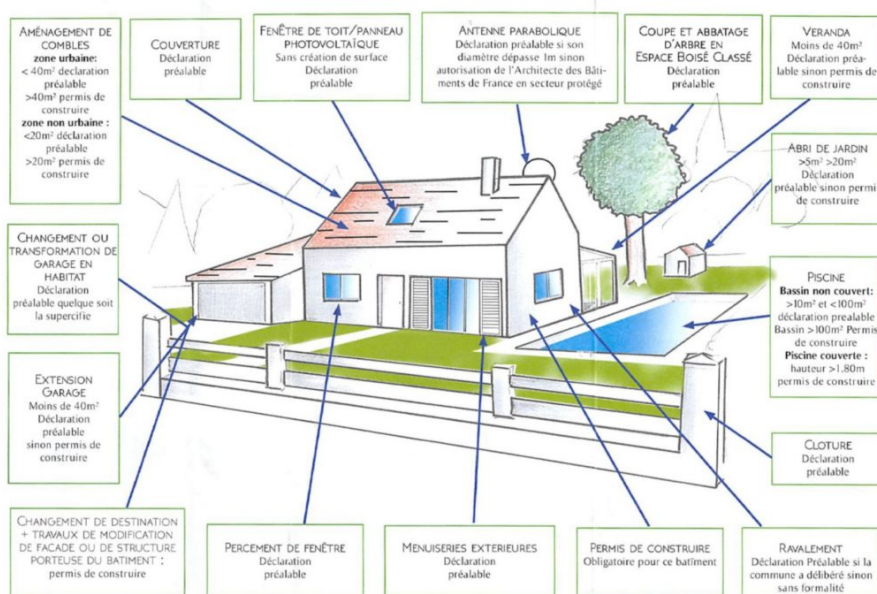


## AUTORISATION D'URBANISME

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Selon l'importance des travaux, il faut déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.



[Télécharger le schéma urbanisme](#)

## SERVICE EN LIGNE

### TÉLÉCHARGER LES FORMULAIRES

- [Certificat d'urbanisme](#)
- [Déclaration préalable de travaux](#)
- [Permis modificatif \(permis de construire ou d'aménager\)](#)
- [Permis de construire](#)
- [Permis d'aménager](#)
- [Permis de démolir](#)
- [Transfert d'un permis de construire ou d'aménager](#)
- [Contestation d'une autorisation d'urbanisme](#)

- [Taxe d'aménagement](#)
- [Demande de permission ou d'autorisation de voirie](#)

Pour toute demande d'information [CLIQUER ICI](#)

---

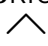
## **MAIRIE DE USSY-SUR-MARNE**

---

2 rue de Changis  
77260 Ussy-sur-Marne

01 60 22 13 17

---

Nous ~~utilisons~~ **utilisons** des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [cliquez ici](#). 

Accepter

Copyright 2020 Mairie de USSY-SUR-MARNE